

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	12.05.2023	D926	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	FLERS ZONE DU PLANCAÏON DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE REOUVERTURE DU PLANCAION A FLERS
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-864 du 13 avril 2023, reçue en sous-préfecture le 18 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	12 MAI 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	12 MAI 2023

Flers Agglo et l'EPFN Normandie ont engagé en fin d'année 2018, une étude d'urbanisme pré-opérationnel visant d'une part, à réfléchir au devenir des friches industrielles très peu valorisées sur le secteur Gare / Zone du Plancaïon et d'autre part, à profiter de cet espace stratégique pour reconquérir l'environnement en valorisant notamment le cours d'eau du Plancaïon qui traverse le secteur d'étude depuis l'étang jusqu'à la traversée sous le faisceau ferroviaire.

Un des objectifs de la zone du Plancaïon est de ramener la nature en ville avec la valorisation de la rivière Plancaïon et l'aménagement de ses berges.

Ce projet s'inscrit donc pleinement dans le cadre des objectifs environnementaux qui prévoient de restaurer les trames vertes et bleues faisant le lien entre ville et campagne. La mise en valeur de cette Trame Verte et Bleue est par ailleurs un des axes du projet d'aménagement de la zone du Plancaïon qui a fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 13 mai 2022. Une étude de solidité de la couverture du Plancaïon a montré l'état de dégradation de celle-ci.

Le cours d'eau sera donc réouvert sur 150 m et reméandré sur 320 m entre la rue de la Fonderie et le passage du cours d'eau sous la gare, une zone d'expansion de crue sera créée et le bâtiment acheté par Flers Agglo situé sur la parcelle CR74 sera démonté et la berge restaurée.

Ce projet, inscrit au Budget 2023, peut notamment bénéficier de subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux et les frais de personnels à leurs meilleurs taux (80 %) sur une enveloppe estimative de 453.822 €.

Le Président :

- | | |
|----------------------|--|
| 1 – SOLLICITE | les subventions pour la renaturation/réouverture du Plancaïon sur la zone du Plancaïon auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au taux maximum tel que décrit ci-dessus. |
| 2 – AUTORISE | d'entreprendre, ou son représentant, toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à ce projet. |
| 3 – PRECISE | que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2023. |

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230512-D926-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Publication : 12/05/2023